



Info-Parents

Janvier 2025

Bonjour chers parents,

J'espère que vous avez passé un beau temps des Fêtes et que vous avez pu passer de bons moments en famille.

Je vous souhaite, chers parents, une année 2025 à la hauteur de tout ce que votre cœur désire. Que la santé vous accompagne pour vous permettre de réaliser vos rêves. Et comme à chaque année, le plus beau que je puisse vous souhaiter est de vous permettre de passer du **temps de qualité** avec vos enfants.

Prenez bien le temps de lire notre Info-Parents; vous y retrouverez plusieurs informations importantes.

Bon mois de janvier!

Annie Paquette, directrice

Il y aura une journée pédagogique fixe pour tous les élèves, le lundi 27 janvier. Seuls les enfants inscrits au service de garde pourront le fréquenter.

Noël

Je veux remercier sincèrement en mon nom personnel et au nom de toute l'équipe de St-Louis tous les commanditaires de notre super déjeuner de Noël : **Entrepreneur GB peintre, Appalaches Nature, Boulangerie Bon Goût, les Chevaliers de Colomb, Fromage Polo, les Producteurs de Lait, Métro Black Lake et Atelier C.T.L.** Encore une fois, la magie de Noël a opéré. Sans vous, cette activité ne pourrait être possible. Mille MERCI! De plus, d'énormes MERCI sont aussi lancés aux nombreux parents bénévoles sans qui toutes ces petites bouches ne pourraient être nourries! Votre coup de main est essentiel pour la réussite de cette activité. Vous êtes des amours! Finalement, un très gros MERCI à Mme Cynthia, TES, qui m'a donné un précieux coup de main pour organiser le tout ainsi qu'à tous les membres du personnel qui ont aidé, de près ou de loin. À voir les yeux de nos beaux élèves lors du déjeuner, je demeure persuadée que cette tradition ne peut tomber!

La Vigne

Nous voulons vous remercier pour votre générosité lors de la cueillette des denrées pour la Vigne.

Absences des élèves

Afin de s'assurer de la sécurité de tous les élèves, nous voulons vous rappeler l'importance de toujours appeler à l'école lorsque votre enfant s'absente ou est en retard. **N'oubliez pas de mentionner la raison.** Nous avons une procédure à respecter pour la prise des absences.

Gestion des absences à une épreuve obligatoire

Voici les dates des épreuves ministérielles pour nos élèves de 6^e année en anglais intensif (ceux qui termineront la partie français-maths) :

Français lecture 6^e année : 13-14 janvier

Français écriture 6^e année : 15-16 janvier

Maths 6^e année : 21-22-23 janvier

Il est important que vous sachiez quels sont les seuls motifs reconnus par le ministère pour qu'une absence soit motivée à ces épreuves :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale ou un document officiel;
- Décès d'un parent ou d'un proche confirmé par un document officiel;
- Convocation d'un tribunal avec une preuve de convocation;
- Participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

Lorsque l'absence est motivée par un motif reconnu, l'élève ne doit pas être pénalisé et il n'est pas nécessaire de lui administrer une épreuve à une date ultérieure. Le résultat final est composé en totalité des résultats pondérés dans 2 étapes.

Lorsque l'absence n'est pas basée sur un motif reconnu, par exemple un voyage à la date prévue à l'horaire officiel, l'élève doit être déclaré absent et le traitement de l'absence doit faire en sorte que l'élève ne tire pas avantage d'une absence, même si son absence est dû à une décision parentale. Aucune épreuve ne doit être administrée et le résultat de l'élève pour les 2 étapes doit rester identique. Le résultat de l'élève à l'épreuve obligatoire correspond alors à 0 sur 20.

Inscriptions maternelle 2025-2026 : 4 ans et 5 ans

Voici les dates pour les inscriptions des élèves de maternelle pour 2025-2026 :

10 février 2025 : 7 h 30 à 18 h 30
11 février 2025 : 8 h 00 à 18 h 30
12 février 2025 : 8 h 00 à 15 h 00
13 février 2025 : 8 h 00 à 16 h 30
14 février 2025 : 8 h 00 à 15 h 00

Lors de l'inscription, vous devez vous présenter à l'école de **VOTRE TERRITOIRE** avec le **certificat de naissance original (grand format)** délivré par le directeur de l'État civil en plus de **deux pièces d'identité prouvant l'adresse de votre résidence** (permis de conduire, facture d'électricité, preuve d'assurance-habitation). Ces documents sont **obligatoires**. Vous aurez aussi à nous informer si votre enfant sera transporté par autobus ou si vous le transporterez vous-même, si votre enfant dînera à l'école et si ce dernier utilisera le Service de garde qui est ouvert de 7 h à 17 h 30. Si vous avez des connaissances qui ont des enfants qui auront 4 ou 5 ans au 30 septembre 2021, merci de leur transmettre l'information.

Lait-école

Il y aura retour de la distribution du lait-école dès janvier 2025 et ce, jusqu'au 7 février. Après cette date, le budget CSS est épuisé.

Conseil d'établissement

La troisième séance du Conseil d'établissement aura lieu **le lundi 24 février 2024 à 18 h**. La rencontre aura lieu à l'école St-Louis. Si vous désirez y apporter des sujets, vous pouvez communiquer avec moi ou avec un membre parent du conseil d'établissement : mesdames Sonia Desmarais, Jessica Régimbal et Audrey Bilodeau et messieurs Léopold Germain et Francis Madore.

Réseaux sociaux

Certains de vos enfants ont des comptes sur les réseaux sociaux et ils n'ont pas l'âge réglementaire requis. Si vous autorisez cet accès, soyez vigilants concernant les contenus que vos enfants peuvent faire circuler ainsi que le langage utilisé. Les jeux vidéo en ligne posent également certaines problématiques. **En raison des répercussions que cela engendre par la suite à l'école, nous vous demandons de vous assurer du bon usage de leur appareil et de l'impact sur les relations avec les autres.**



Instagram



twitter

LA SÉCURITÉ SANS COMPROMIS



Les autobus scolaires ne sont pas aménagés pour transporter des objets volumineux. En cas d'arrêt brusque ou d'accident, ces objets peuvent causer des blessures.

Voici une liste non exhaustive des bagages jugés **NON SÉCURITAIRES** :

- ▶ Les équipements de ski, les planches à neige, les raquettes à neige ;
- ▶ Les bâtons de hockey, les bâtons de baseball ;
- ▶ Les traîneaux ou toboggans ;
- ▶ Les trottinettes, les planches à roulettes ;
- ▶ Tout animal, peu importe la taille, sauf le chien d'assistance préautorisé ;
- ▶ Les guitares ;

Merci de l'attention que vous portez tout au long de l'année scolaire
à la **SÉCURITÉ DES ENFANTS À BORD DES AUTOBUS ET AUX ABORDS DE L'ÉCOLE.**